



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGE



## AVIS A LA POPULATION

### Restriction d'eau

Madame, Monsieur,

En raison de la canicule et de la sécheresse, les ressources en eau de notre commune et de nos fournisseurs ont fortement diminué et de ce fait, nous vous informons, qu'il est dès à présent et ceci jusqu'à mi-septembre :

**Interdit d'arroser avec le jet ou des installations automatiques les pelouses, haies et plates-bandes.**

**Seuls les arrosages des jardins potagers sont autorisés, avec un arrosoir.**

**Il est également strictement interdit de remplir les piscines, le lavage extérieur au karcher etc...**

Nous vous demandons d'être écoresponsable et de faire un acte citoyen, afin d'utiliser l'eau avec grand soin durant cette période.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration et compréhension.

La Municipalité.

*Saint-George, le 23 juillet 2019*